

LIENS UTILES



[Calendrier académique](#)

[Catalogue des cours](#)

[FactSheet](#)

[Horaires des cours](#)

[Page Facebook](#) pour toute information relative à la recherche d'un logement à Namur

VIE EXTRA-ACADÉMIQUE



Semaines d'intégration

Organisées en collaboration avec le Pôle Académique de Namur, les semaines d'intégration offrent aux étudiants internationaux l'occasion de découvrir leur nouvel environnement, de faire connaissance avec d'autres étudiants et de se familiariser avec la ville de Namur et sa région.

Le programme comprend notamment des cours de français et d'anglais ainsi que de nombreuses activités sociales, culturelles et touristiques, favorisant une intégration réussie dès le début du séjour.

Pour plus d'informations, consultez la page dédiée à la [mobilité internationale du Pôle Académique de Namur](#).

VISA ET DOCUMENTS REQUIS



Les étudiants ressortissant d'un état membre de l'Union européenne ou d'un pays associé ne doivent pas obtenir de visa pour effectuer une mobilité d'études en Belgique. Une carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante pour toute la durée du séjour.

Les étudiants ressortissant d'un pays hors Union européenne doivent être munis d'un passeport valide. Dans la plupart des cas, ils doivent également obtenir un visa de long séjour (type D), à solliciter auprès de l'Ambassade ou du Consulat de Belgique compétent dans leur pays de résidence.

Conformément à la législation belge, tout étudiant séjournant en Belgique pendant plus de trois mois est tenu de s'inscrire auprès de l'administration communale de son lieu de résidence, en l'occurrence [la Ville de Namur](#).

DOCUMENTS ET LIENS UTILES



Charte Erasmus de l'étudiant : pour en savoir plus sur vos droits et obligations en tant que participant au programme Erasmus, veuillez prendre connaissance de la Charte.

[Study in Belgium](#) : retrouvez sur ce portail toutes les informations essentielles sur les formalités d'admission, le logement, la vie étudiante et bien plus encore pour préparer votre séjour en Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉTUDIANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES



Vous avez besoin d'un accompagnement adapté en raison de difficultés durables susceptibles de constituer un obstacle à votre participation à l'enseignement dans des conditions d'égalité avec les autres étudiants. N'hésitez pas à consulter [ces informations](#).

ASSURANCE MALADIE



Étudiants issus de l'Union européenne (UE)

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est suffisante pour couvrir vos soins de santé durant votre séjour. Veillez à en faire la demande auprès de votre organisme d'assurance maladie avant votre départ.

Étudiants hors Union européenne (HUE)

Vous devez disposer d'une assurance maladie couvrant l'intégralité de votre séjour, souscrite soit dans votre pays d'origine, soit en Belgique. Si vous ne bénéficiez pas d'une couverture personnelle ou familiale, vous pouvez adhérer à l'assurance AON. Pour plus d'informations, consultez [le site internet](#) de cet organisme.

Les étudiants inscrits dans une filière paramédicale, y compris en psychomotricité, doivent être en ordre de vaccination contre l'hépatite B et la rubéole.

Par ailleurs, il est recommandé de vérifier les garanties offertes par votre établissement d'origine et, si nécessaire, de souscrire à une assurance complémentaire (par exemple une assurance voyage) afin de bénéficier d'une couverture optimale pendant votre mobilité.